



# **Déclaration FSU 28**

## **CDEN du 22 février 2022**

### **Carte Scolaire 2022**

Madame le Préfet,  
Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental  
Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

#### **Situation sanitaire**

Le fonctionnement de l'École a été profondément dégradé tandis que le ministre proclamait dans tous les médias que l'École restait ouverte...oui, mais au virus ! Certes cette dégradation est à relier à la vigueur du variant Omicron mais aussi et surtout à l'insuffisance des moyens de l'École ainsi qu'à la gestion chaotique de la crise par ce même ministre !

L'ensemble des personnels de l'École se sont fortement mobilisés les 13 et 27 janvier pour dénoncer cette dégradation et exiger des moyens à la hauteur de leurs besoins et de ceux de leurs élèves. Dès le soir du 13 janvier, des annonces ont été faites...mais à cette heure les changements dans les faits c'est-à-dire la concrétisation des mesures annoncées tarde. Pour la FSU, il est urgent que les moyens supplémentaires en terme de remplacement de personnels enseignants et non enseignants soient déployés, ce qui implique une revalorisation salariale et statutaire pour les métiers de l'Éducation Nationale. Nous demandons également que la nouvelle instance annoncée par le ministre et mise en place par Mme la DASEN soit élargie en associant des représentants de la préfecture, de l'ARS voire des collectivités territoriales de façon à permettre des échanges sur la mise en œuvre opérationnelle des mesures sanitaires tenant effectivement compte de la réalité du terrain c'est-à-dire de la réalité des écoles comme des établissements ainsi que de leur environnement.

#### **Dialogue social**

Si la crise sanitaire a pu mettre en lumière l'insuffisance de la démocratie sociale dans l'Éducation Nationale, force est de constater que cette insuffisance perdure au moment de préparer la rentrée 2022. Il est inacceptable que les délégations d'écoles n'aient pas été reçues, au moins en visioconférence, pour faire remonter les besoins et les spécificités de chaque territoire. Il est inacceptable que les temps d'échange accordés aux délégations de collègues se soient tenus en laissant une nouvelle fois devant la porte (ou au bout du lien) les représentants des personnels et que les besoins exprimés par nos collègues ne reçoivent en retour qu'une écoute polie et de vague promesse (jamais tenue) de réexamen en juin des situations.

La FSU28 exige que cette démocratie sociale soit renforcée dans le département ce qui doit passer par la réception des délégations écoles pour la rentrée 2023 et, dès cette année, par l'organisation en toute transparence d'un groupe de travail en juin pour y présenter les ajustements apportés à la répartition de la DGH des collègues.



Après 3 années scolaires sous protocole sanitaire, plus d'une décennie de baisse de leur salaire, un quinquennat de remise en cause de leur expertise professionnelle, les personnels de l'Éducation Nationale en ont ras-le-bol.

De même les élèves ne vont pas bien comme le prouvent plusieurs études mettant en exergue le développement du mal-être, en particulier chez les adolescentes. Les résultats au DNB sont également inquiétants. Ils montrent une augmentation de l'écart entre la moyenne des élèves d'Eure-et-Loir et celle des autres élèves de l'académie.

Pour la FSU, il est ici urgent de répondre aux besoins des élèves comme des personnels, ce qui doit passer prioritairement par une réduction des effectifs par classe, par la possibilité de dédoublements sur tous les niveaux de la maternelle à la terminale, par le renforcement de l'Éducation Prioritaire et des équipes pluri-professionnelles sans oublier la direction d'école et la formation (initiale et continue) de tous les personnels.

Or ce n'est pas le chemin que prend la rentrée 2022 dans les écoles comme dans les collèges.

### **1er degré**

Dans les écoles, la rentrée 2022 se prépare avec en ligne de mire les objectifs annoncés que sont le dédoublement des classes de GS, Cp et Ce1 en Rep et Rep+, la limitation à 24 en GS, CP et et Ce1 hors Éducation prioritaire, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et la prise en charge de la difficulté scolaire, l'amélioration du réseau des écoles des territoires ruraux, l'amélioration de l'état du remplacement, l'aide et le soutien aux fonctions de direction, la formation initiale et continue des enseignants.

Si nous pouvons nous accorder sur ces objectifs, la FSU ne peut accepter les modalités de leur mise en œuvre.

Comment accepter que le dispositif de dédoublement des classes en éducation prioritaire soit détourné, via l'augmentation de la borne à 15 et non à 12 comme prévu initialement et par le recours aux CP/CE1 dédoublés ? Il y a urgence à ce que chaque école du réseau d'éducation prioritaire puisse mettre en œuvre le dédoublement sans avoir à envisager d'en faire subir les conséquences aux autres niveaux de classe ; et cela sans règle fluctuante, contrainte par l'absence des moyens nécessaire à cette mise en œuvre.

Comment accepter que la limitation à 24 élèves par classe se fasse avec pour conséquence le surchargement des autres niveaux ? Comment accepter que la préparation de cette rentrée 2022 soit synonyme pour nombre d'école avec casse-tête ? Casse-Tête pour envisager une organisation pédagogique cohérente en doubles ou triples niveaux. Il y a urgence à abaisser les seuils dans toutes les écoles pour correspondre à la réalité des classes, de leur hétérogénéité toujours plus grande.

Comment accepter que la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers se mette en œuvre avec si peu de moyens dédiés ? Rappelons également que la maillage des structures médico-éducatives dans notre département ne permet pas un accès de tous aux services dont ils ont besoin ; services qui sont par ailleurs déjà saturés par les demandes. Il y a urgence à mettre en œuvre une politique de l'école inclusive qui permette une réelle prise en charge de nos élèves à besoins éducatifs particuliers. Nous ne pouvons nous limiter aux apports des pôles ressources. De même nous revendiquons la suppression des prochaines évaluations CP que le ministre s'obstine à maintenir.

Comment accepter, qui plus est dans le contexte covid que nous vivons depuis 2 ans qui voit s'amplifier les difficultés des plus fragiles de nos élèves, que les RASED de nos écoles ne puissent prendre en charge tous les élèves en difficultés ? Il y a urgence à abonder les postes de RASED pour leur permettre de retrouver un fonctionnement cohérent.

Comment accepter que le remplacement soit encore le parent pauvre de cette carte scolaire ? Si on note la création de 3 postes de TR pour la rentrée prochaine, et si nous souhaitons retrouver un fonctionnement plus ordinaire de l'École en septembre prochain, nous tenons à rappeler ici que le remplacement a toujours été une réelle problématique dans notre département. Sans effort conséquent de ce point de vue là, même en période « ordinaire », les journées non remplacées seront toujours une réalité dans les périodes de tension. Et c'est aussi la formation continue des enseignants qui en pâtira ! Il y a urgence à créer des postes de remplacements dans département pour être à la hauteur de l'affichage du maintien du service public d'éducation.

Il y a urgence Mme le Prefet, Mme la Dasen à mettre en œuvre un vrai projet ambitieux pour l'École de la République. Cela passe par de vraies créations de postes ( et non une mise à disposition d'un moyen d'enseignement pour notre département pour la rentrée prochaine). Il en va de la réussite de tous nos élèves !

## 2nd degré

Dans les collèges, que met en place l'Éducation Nationale dans le contexte si particulier de la rentrée 2022 ? Vous évoquez Mme la DASEN le « projet académique construit collectivement » donc on imagine que cela signifie avec les personnels et donc leurs représentant-e-s élus. Quelle surprise de lire quelques lignes et pages plus loin que « le modèle d'allocation des moyens est maintenu » alors que nous n'avons cessé de dénoncer ce modèle. Surprise ? Ou bien mépris pour ce que porte les représentants des personnels comme pour ce que font et réclament les équipes pédagogiques ?

Calculé sur la base de trente élèves par classe, oui ce modèle ne tient aucunement compte de l'expertise pédagogique des personnels enseignants, de leurs pratiques et de ce qu'ils estiment nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Il ne tient aucun compte des mandats que nous, représentant-e-s des personnels, portons inlassablement ici de réduction des effectifs par classe à pas plus de 20 en éducation prioritaire, à pas plus de 24 partout ailleurs.

En témoigne le sort de l'Éducation prioritaire qui se voit ainsi, à la rentrée 2022, amputer de 30 divisions avec seulement 69 élèves de moins par rapport à la rentrée 2021 ! Ceci se traduit par exemple au collège Louis-Armand en REP + par des classes de 5 et de 4<sup>ème</sup> prévues à 27 et à 28 !

Ce recul, cette volonté d'organiser la dégradation pour le collège, étape pourtant cruciale de la scolarité, ne nous étonne pas étant donné le manque de moyens attribués à l'Éducation Nationale au cours de ce quinquennat. Dans les collèges d'Eure-et-Loir, la rentrée 2022 se fera avec 492 élèves de moins qu'en 2017 soit 2,72 % d'élèves en moins, mais avec 718 HP de moins (soit une baisse de 37 % !). Dans les classes, cela signifiera 61 divisions de moins soit une baisse de plus de 8 % du nombre de classes !

Alors vous nous direz sans doute que, depuis 2017, l'APM vient (je vous cite encore) « offrir la justice sociale » et « l'élévation du niveau général » « dans un souci d'équité ». Cette APM, c'est de la poudre de perlimpinpin ! Oui, comme nous ne cessons de le répéter, il ne s'agit nullement

d'un outil de prise en compte des réalités sociales, scolaires ou géographiques des différents établissements. C'est un artifice de communication pour tromper les collègues et plus largement l'ensemble de la communauté éducative. Votre développement sur la moitié du document des modalités d'attribution de cette enveloppe complémentaire ne nous leurre pas. Car elle ne représente même pas 4 % de la dotation globale des collèges pour la rentrée 2022, en baisse de 16% par rapport à la rentrée précédente ! Au final, cette APM a déjà fondu de 38,5 % depuis sa création en 2020. Donc on voit bien le scénario qui nous attend : disparition de l'APM et dotation uniquement avec des classes à 30 sans aucune marge pour les établissements pour ouvrir des divisions supplémentaires ! Tout n'est que leurre car avec cette marge d'autonomie les équipes doivent choisir soit des classes allégées soit des projets. Pour une réelle éducation et un meilleur apprentissage, les deux sont nécessaires : des classes à effectifs réduits et des projets motivant pour les élèves et les équipes !

Pour finir, la FSU tient à dénoncer ici les pratiques de la préfecture d'Eure-et-Loir qui prononcent des OQTF, assignent à résidence puis ordonnent l'arrestation de parents d'élèves comme de jeunes en formation. Pour ces élèves et pour ces jeunes, ces décisions sont traumatisantes et nuisent gravement à leur parcours scolaire ou à leur formation. Nous vous demandons donc Mme le Préfet de bien vouloir suspendre ces décisions pour permettre à ces enfants de grandir en toute sérénité, pour permettre à ces jeunes de se former ici. Les droits à l'éducation ou à la vie familiale, reconnus par les conventions internationales, ne doivent pas être bafoués par simple calcul politicien pendant une campagne électorale où se bousculent les propositions les plus outrancières à l'égard des étrangers comme de l'École et de ses personnels.